

Aide à la gestion des espaces naturels sensibles

OBJET	Accompagnement des actions de préservation et de valorisation des ENS
BÉNÉFICIAIRES	Les associations
CONDITIONS D'OCTROI	<p>Fourniture de justificatifs démontrant les possibilités d'intervention de l'association sur les ENS visés par le projet (par exemple attestation de propriété, bail, convention, accord écrit du propriétaire).</p> <p>Actions qui s'inscrivent dans un projet global et qui ont pour objectif une gestion pérenne de l'ENS.</p> <p>Signature d'une convention de partenariat avec le Département fixant le cadre des actions à mener sur l'ENS</p>

Calcul de l'aide

Actions en faveur de la biodiversité

Opérations éligibles	Modalités d'aide
<ul style="list-style-type: none"> • Plan de gestion et études bilan • Etudes ponctuelles préalables aux travaux de restauration et d'entretien des milieux • Travaux de restauration et d'entretien des milieux • Suivis écologiques 	50 %

Actions en faveur de l'ouverture au public

Opérations éligibles	Modalités d'aide
<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de fréquentation et de cheminement dans le site • Etudes préalables aux aménagements • Travaux d'aménagement • Actions pédagogiques et de communication • Signalétique 	50 %

Dossier à présenter

- courrier de l'association sollicitant l'aide du Département et la signature d'une convention de partenariat
- formulaire de demande d'aide CERFA 12156*05
- un RIB

Les documents ci-dessous sont à joindre si vous ne les avez pas déjà transmis au Conseil départemental :

- les statuts
- la composition du bureau
- le dernier rapport d'activités
- le bilan financier du dernier exercice clos (actif-passif)

Service instructeur

Direction du développement durable
et de la mobilité
Service milieux et paysages
Mail : **milieux@lamayenne.fr**

Lieu de dépôt du dossier

Monsieur le Président du Conseil
départemental
Hôtel du Département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX